

## Les collectes sélectives en Ile-de-France : premier bilan

Les collectes sélectives entrent peu à peu dans les mœurs des franciliens. Initié il y a presque dix ans par la ville de Dunkerque, le tri sélectif des emballages ménagers progresse maintenant en Ile-de-France. L'IAURIF a analysé un échantillon de communes trieuses représentant 12 % de la population francilienne; résultats, des pratiques très diverses aux performances contrastées. Pour les rendre plus efficaces, l'IAURIF rappelle l'importance des modalités de tri uniformisées et standardisées et des actions de sensibilisation soutenues pour conforter et améliorer les rendements.

### Les collectes sélectives : une pratique qui gagne de plus en plus de franciliens.

Alors que la collecte du verre dans des conteneurs disposés sur la voie publique est d'un usage courant, le ramassage au porte à porte des emballages ménagers et des déchets verts des jardins se développe peu à peu depuis le milieu de la décennie. En 1998, l'existence de conteneurs à disposition dans les communes, permet à 97 % des franciliens d'y déposer le verre (65 % ont cette possibilité pour le dépôt des journaux et magazines). La collecte sélective au porte à porte des emballages ménagers, et occasionnellement des déchets verts, plus performante en terme de rendement mais plus contraignante, était pratiquée la même année dans quelques 400 communes, représentant un peu moins du tiers des franciliens. Les collectes sélectives, et en particulier celles des emballages ménagers, constituent un des moyens mis en place pour améliorer la valorisation des déchets ménagers. La présente note fait le point sur cette pratique, cinq années après sa mise en place en Ile-de-France.

### Une production de déchets ménagers qui se stabilise

Ce constat vaut pour la décennie écoulée. En 1996, la production s'est stabilisée aux alentours de 5 millions de tonnes, voire a régressé pour les ordures ménagères collectées en mélange (cf. les différentes enquêtes de l'ORDIF réalisées de 1988 à 1996). Entre 1994 et 1996, la mise en décharge recule notablement en faveur de l'incinération et du recyclage. Le doublement des quantités de maté-

riaux secs<sup>(1)</sup> collectés sélectivement témoigne d'une nouvelle pratique citoyenne et d'une gestion des déchets qui respecte mieux l'environnement.

### Les enjeux liés à la mise en place du tri sélectif

Les matériaux susceptibles d'être soustraits de la poubelle par le tri : verre, plastiques, métaux, papiers et cartons, fraction organique, représentent environ la moitié de son contenu. Une fois extraits ils réintègrent les circuits économiques. De ce fait, les collectes sélectives limitent le recours à l'incinération et à la mise en décharge. Les enjeux sont donc à la fois économiques et écologiques.

### Les points clés du cadre réglementaire : bref rappel

C'est à la fin du siècle dernier que le préfet POUBELLE décide l'installation de boîtes pour collecter les ordures ménagères. Il faudra attendre la loi sur les déchets de 1975 pour que s'ébauche une politique de gestion fondée sur le principe pollueur - payeur. En 1992, une modification du texte énonce les principes de l'élimination des déchets fondée sur leur valorisation<sup>(2)</sup>. La Directive européenne du 15 décembre 1994 fixe les premiers objectifs quantitatifs en terme de valorisation et de recyclage des emballages.

La circulaire du 28 avril 1998, qui suit l'évaluation des plans départementaux d'élimination des déchets, demande « d'engager une réorientation afin d'intégrer davantage de recyclage matière et organique et, ainsi, de limiter le recours à l'incinération et au stockage aux seuls besoins ».

(1) Dans la poubelle, parmi les éléments pouvant faire l'objet de collectes sélectives ou séparatives, on distinguera les matériaux recyclables « secs » qui englobent l'ensemble des emballages ménagers, des matériaux recyclables « humides » qui correspondent à la fraction fermentescible de la poubelle (résidus organiques, déchets verts résultant de l'entretien des jardins).

(2) voir la note rapide n° 3 d'octobre 1994.

### Des performances inégales mais encourageantes

Dans l'échantillon étudié, le taux de captage s'établit entre 6 et 26 % (24 valeurs mesurées).

Les cinq meilleurs taux (20 % de l'échantillon) sont ceux de 96 communes (94 communes dépendant de trois groupements; deux communes autonomes). Elles représentent le groupe de tête, avec un taux moyen de 24 %, soit 99 kg/hab/an (valeurs extrêmes : 19-26 %; 66-113 kg/hab/an). En règle générale, les matériaux sont collectés en tri-flux.

Les emballages ménagers représentent un peu plus des deux tiers de l'ensemble des matériaux triés. Cette proportion moyenne (2/3 emballages ménagers; 1/3 fraction humide) masque des différences dans la mesure où nombre de collectivités atteignent de bons taux de captage grâce aux bonnes performances de la collecte des déchets verts (cas d'un groupement dans le Val-de-Marne où les rendements des collectes sèches et humides sont à peu près équivalents) et vice et versa. S'agissant des seuls emballages ménagers, aucune collectivité n'atteint un taux de captage de 25 %. Cet objectif demeure réalisable, dans la mesure où des taux de 20 % ne sont pas rares. Quant à la collecte humide, composée pour l'essentiel de déchets verts issus de l'entretien des jardins des particuliers, il est trop tôt pour se prononcer sur sa performance puisque le tri de la fraction fermentescible, susceptible d'accroître notablement les taux de captage, débute à peine en Ile-de-France. Les collectes au porte à porte sont nécessaires pour atteindre des bons taux de captage. L'apport volontaire seul, même avec une forte densité de conteneurs, ne permet pas d'atteindre les performances du porte à porte. Les deux pratiques ne s'excluent pas et permettent un captage

Total des collectes sélectives des communes enquêtées en 1997

	en tonnes	%	kg/hab/an
Collectes sélectives sèches	55 748	77,4	42,4
Collecte sélective humide	16 260	22,6	12,4
<b>Total</b>	<b>72 008</b>	<b>100</b>	<b>54,8</b>

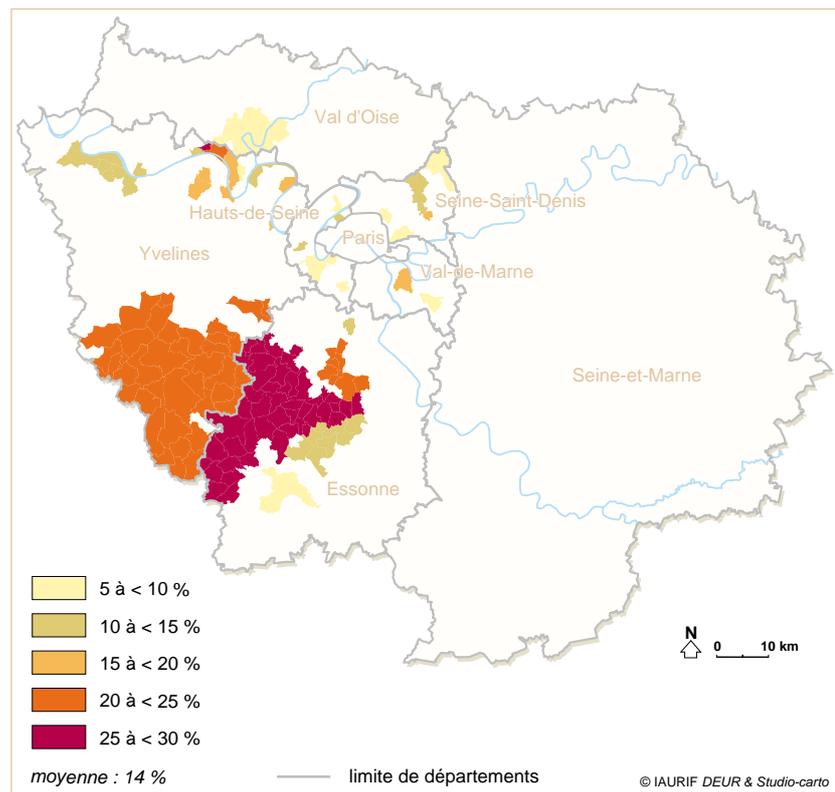
optimal pour le verre et les journaux et magazines.

Le reste de l'échantillon (39 communes appartenant à quatre groupements et 15 communes autonomes), affiche des rendements moindres. Il rassemble les communes pratiquant le tri sélectif sur tout le territoire communal ou seulement sur une partie<sup>(6)</sup>. On y trouve également, à la fois, des communes triant au moins depuis un an, et celles ayant débuté en cours d'année. Le taux de captage est ici en moyenne de 10 % soit 39 kg/hab/an (écart de 6 à 15 % soit 21 à 72 kg).

Le tri des emballages ménagers représente 84 % du total de la collecte (moins de communes collectant les déchets verts). Des communes du groupe ont des taux de captage des emballages ménagers aussi performants que certains taux du groupe de tête, mais sont pénalisées par l'absence de collecte des déchets verts.

Le taux de refus (fraction improprement triée et refusée sur les tables de tri) se situe en moyenne autour de 10 % et varie de 3 à 25 %. Ce taux, élevé, révèle la nécessité de bien informer l'utilisateur sur les enjeux d'un tri sélectif correctement réalisé.

Taux de collecte sélective



Les collectes sélectives  
en Ile-de-France :  
premier bilan

L'objectif national de recyclage retenu à terme est fixé à 50 % de la production de déchets «dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités locales».

### En Ile-de-France, une politique des déchets multipartenariale

Avec douze «Contrats Terres Vives»<sup>(3)</sup> signés depuis 1993, la région s'engage très tôt dans une politique de soutien à la gestion globale et intercommunale des déchets ménagers. Les contrats à venir seront adaptés de façon à limiter le recours à l'incinération aux seuls besoins. D'autres partenaires accompagnent les collectivités locales dans ces contrats : l'ADEME, Eco-Emballages, certains Conseils Généraux.

Cette politique encourage notamment le développement des collectes sélectives.

### Une première évaluation des collectes sélectives

L'évaluation porte sur un peu plus du dixième des communes franciliennes (1,2 millions d'habitants trieurs environ).

Le critère choisi pour évaluer les performances, est le rapport du poids des matériaux secs et humides collectés séparément, à la production totale des ordures ménagères. Pour une commune ou un ensemble intercommunal on définit ainsi un **taux de captage**.<sup>(4)</sup>

Un deuxième critère mesure la quantité moyenne de matériaux collectés par habitant et par an, en kilos. On définit ainsi un **ratio de production**.<sup>(5)</sup> Ce critère est plus difficile à appréhender dans la mesure où il nécessite de rapporter une production à une population pas toujours connue avec exactitude, notamment lorsque les collectes sélectives

ne concernent qu'une partie de la commune concernée.

### Des pratiques de tri variées

La pratique des collectes sélectives évolue en fonction de nombreux paramètres : automatisation des centres de tri, adaptation des industriels aux technologies du recyclage, implication des partenaires financiers. Trois modalités de tri coexistent aujourd'hui en Ile-de-France. Le tri **mono-flux**, collecte en mélange les papiers et journaux et tous les emballages ménagers (un seul conteneur). Le tri **bi-flux**, isole la collecte du verre de celle des autres matériaux (deux conteneurs séparés ou emboîtés en un seul). Le tri **tri-flux**, sépare trois collectes : celle du verre, celle des papiers et journaux et celle du reste des emballages ménagers (trois conteneurs).

Ces flux peuvent être renforcés par l'apport volontaire (mise à disposition de conteneurs sur la voie publique) généralement limité au verre et aux journaux et magazines.

### Rendements

La production d'ordures ménagères de l'échantillon a été de 518 947 tonnes en 1997, soit une moyenne de 395 kg/hab (valeurs extrêmes : 342 et 532 kg). Les collectes sélectives en ont soustrait 14 % (54,8 kg/hab en moyenne). La fraction séparée se compose d'une **partie sèche** (emballages ménagers et papiers journaux), représentant 77,4 %, soit 42,4 kg/hab/an, et la **partie humide** (déchets verts et fermentescibles, 22,6 %; soit 12,4 kg/hab/an). La collecte du verre met en évidence l'intérêt de conjuguer tri au porte à porte et apport volontaire (rendements de 27 à 39 kg/hab/an contre 4 à 18 kg lorsque seul est pratiqué l'apport volontaire). On atteint les mêmes résultats pour la collecte des papiers et journaux.

Les différents modes de tri des déchets de l'échan

	Porte à porte	Apport volontaire
<b>Bi-flux</b>	1. Verre 2. Papier-journaux	1. Verre 2. Papier-journaux
	1. Déchets secs sans verre	1. Verre
	1. Papier-journaux 1. Emballages ménagers	1. Papiers-journaux 2. Emballages ménagers
	1. Verre 2. Déchets secs sans verre	1. Verre
<b>Tri-flux</b>	1. Déchets secs	1. Verre 2. Papier-journaux
	1. Déchets secs sans verre	1. Verre 2. Papier-journaux
	1. Emballages sans verre	
	1. Déchets végétaux et fermentescibles	1. Verre 2. Papier-journaux
	1. Verre 2. Déchets secs sans verre	1. Verre 2. Papier-journaux
	1. Verre 2. Papier-journaux 3. Emballages sans verre	1. Verre
	1. Verre 2. Papier-journaux 3. Emballages sans verre	1. Verre 2. Papier-journaux
<b>Tetra-flux</b>	1. Emballages sans verre et sans métal	1. Verre 2. Papier-journaux 3. Plastique

(3) Voir la note rapide n° 20 sur l'environnement : la gestion des Ile-de-France.

(4) Taux de captage =  $\frac{\sum \text{collectes sélectives en poids}}{\sum \text{collectes sélectives en mélange en poids}}$  s'exprime généralement en %.

(5) Ratio de production =  $\frac{\sum \text{en kg de chacune des productions individuelles pendant un an}}{\text{Population de la collectivité concernée}}$ .

(6) Généralement la mise en place des collectes sélectives au porte à porte se fait progressivement, «par secteurs».

Les collectes sélectives  
en Ile-de-France :  
premier bilan

## Des enseignements à tirer, des recommandations à prendre en compte

L'extension des collectes sélectives à l'ensemble des emballages ménagers ainsi qu'aux déchets organiques est récente en Ile de France. Leur analyse révèle des pratiques variées. L'expérience acquise au fur et à mesure de leur mise en place devrait déboucher, à terme, sur une harmonisation du tri. D'ores et déjà un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés.

La collecte en tri-flux séparant les papiers et journaux, le verre, et le reste des emballages ménagers semblerait être la pratique la mieux adaptée et la plus efficace. Plus le tri est différencié en amont, moins sont élevés les coûts de conditionnement des matériaux dans les centres de tri. Multiplier au-delà de ce nombre les conteneurs n'apparaîtrait pas souhaitable dans la mesure où trop de contraintes engendreraient moins de motivation chez les usagers.

Trier un cinquième de la poubelle paraît aujourd'hui le maximum que l'on puisse atteindre quand on se limite aux emballages ménagers. Le maintien d'une complémentarité

Performance du groupe de tête

	Minimum	Moyenne	Maximum
Taux de captage en %	19	24	26
Ratio en kilo / habitant / an	66	99	113
Collecte sélective humide en %	4	7	11
Collectes sélectives sèches en %	12	17	20

entre porte à porte et apport volontaire, notamment pour le verre et les journaux et magazines, améliore les performances. **Des taux de captage supérieurs à 20 % supposent de collecter également les déchets verts et la fraction fermentescible de la poubelle.** C'est à cette condition que l'on pourra approcher les objectifs de recyclage fixés par la loi.

L'information et la communication sont les éléments pour réussir les collectes sélectives. Parallèlement à l'usage de guides de tri, les collectivités font plus en plus appel à du personnel spécialisé («messagers» ou «ambassadeurs» du tri).

Les guides de tri, qui gardent leur utilité, notamment lors du lancement des opérations, **gagneraient à être standardisés.** La banalisation des collectes sélectives dans l'esprit des usagers, au même titre que la collecte des ordures ménagères en mélange, passe par **une rationalisation et une**

**simplification des messages.** Elle passe aussi par une **standardisation des pratiques**, telle la couleur des conteneurs, le nombre de flux et les fréquences de collectes. Les pratiques communales individuelles qui semblent être la règle aujourd'hui en Petite Couronne ne sont pas les solutions les plus appropriées en terme d'économie, d'efficacité et de simplicité. Des regroupements intercommunaux, ou à tous le moins une concertation entre communes limitrophes, permettrait par exemple des économies d'échelle dans le domaine des investissements. L'objectif de cette mise en réseau des expériences et des pratiques est de faire en sorte que le tri sélectif se résume, pour l'usager, à un geste simple et naturel. **Les bonnes performances du tri ne se décrètent pas. Elles ne se vivent pas non plus comme «un long fleuve tranquille».** Elles se méritent. Elles passent par la concertation avec l'ensemble des partenaires, et appellent à une forte implication des usagers. Des exemples de gestion hors Ile de France, affichant des taux de captage voisins de 50 % (Béziers, Besançon, département des Landes) montrent que l'on ne fait pas appel en vain à la bonne volonté du public.

Performance du groupe restant

	Minimum	Moyenne	Maximum
Taux de captage en %	6	10	15
Ratio en kilo / habitant / an	21	39	72
CS sèche / OM en %	4	8	15
CS humide / OM en %	0	2	6